

**PRÉAVIS N°106/26 au Conseil communal****Intentions de la Municipalité pour la création d'un futur Pôle muséal****CONSEIL COMMUNAL DU 5 MAI 2026**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 20 avril 2026 en compagnie de Mme Carole PICO, Syndique, que nous remercions pour sa disponibilité. Notre commission a ensuite siégé le 22 avril afin de valider le présent rapport.

Préalablement, le rapporteur ci-dessous a participé à la commission ad hoc, qui l'a accueilli le 15 avril 2026 en salle de Mazan.

Ce préavis d'intention s'inscrit dans la continuité des préavis 19/22 accordant un crédit de CHF 245'000.- destiné à la création d'un poste de coordinatrice ainsi que du préavis 94/25 de CHF 158'550.- assurant la pérennisation du fonctionnement du pôle muséal pour les années 2026 et suivantes.

Il s'agit par conséquent d'un préavis sans incidence financière immédiate, mais qui permet néanmoins d'informer de manière détaillée sur la feuille de route prévue pour les dix prochaines années.

**Points d'intention à souligner**

Le budget lié à ces investissements est estimé à CHF 9,7 millions, avec une marge d'erreur de  $\pm$  20 %. Il se décline en deux étapes distinctes, début des travaux planifié en 2030.

Les dépenses relatives à ces investissements seront réparties sur une période de dix ans, ce qui permet notamment d'en lisser l'impact financier.

Plusieurs acteurs seront appelés à contribuer au financement de ces investissements, en particulier le Canton et la Confédération par le biais de subventions et autres, ainsi que par le biais de partenaires privés (entreprises, mécènes, dons, etc...).

Le budget de fonctionnement détaillé dans ce préavis a été élaboré dans l'optique de couvrir, de manière optimale, les charges inhérentes au futur pôle muséal, en s'appuyant sur des soutiens publics et privés (commune de Moudon, Loterie Romande, etc...).

**Enfin, l'aide du Canton joue un rôle prépondérant dans la concrétisation de ce projet**

## Conclusions

Au vu des éléments exposés dans ce préavis d'intention, les membres de la COGEFIN approuvent la poursuite du projet selon les étapes décrites qui apparaissent cohérentes et maîtrisées. Un préavis portant sur le crédit d'étude I, pourrait être soumis au Conseil communal à l'automne-hiver 2026, afin de permettre la poursuite des études dans le sens développé.

Les démarches menées à ce stade, tant sur le plan technique qu'institutionnel, montrent que le projet répond à plusieurs objectifs et attentes, et qu'il bénéficie d'un accueil favorable de la part des services de l'État concernés.

A la date de l'audition, les liquidités communales étaient de CHF 2'095'000.- et le taux d'endettement de CHF 10'320'000.-.

Au vu de ce qui précède, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 106/26 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**1. soutient les intentions exprimées par la Municipalité dans le présent préavis relatives à la création du futur pôle muséal,**

**2. réserve expressément toute décision relative aux crédits d'études et de réalisation à des préavis ultérieurs de la Municipalité qui seront soumis au Conseil communal,**

**3. prend acte que le présent préavis, par la remise du rapport de faisabilité sur le projet de futur pôle muséal, vaut bouclage du préavis n°19/22 intitulé « *Demande d'un crédit de CHF 245'000.- pour la création d'un poste de coordinateur-trice (muséologie, historien de l'art ou métier jugé équivalent) d'une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand* ».**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 22 avril 2026 : Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli, Karine Weber, Filiz Demir ainsi que Messieurs Jakup Isufi, Julien Pittet et Frédéric Besse.

Moudon, le 22 avril 2026



---

Frédéric Besse  
Rapporteur